

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 27 juin 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.  
19. En exercice :  
18. Qui ont pris part à la  
délibération :Vote  
Pour 16  
Contre  
Abstention

L'an deux mille vingt-quatre,  
et le vingt-sept juin,  
à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI- COSTA – FEYDEL – MORELLI – PAOLINI et Mesdames  
GUARDINI – PONZEVERA – ROVERE – SANCIU – ANTONELLI et VOLELLI.

Procurations : FERRAGUTI à MORELLI – HLUSICKA à PAOLINI – SEBASTIANI à COSTA –  
SIMONETTI-MALASPINA à FEYDEL

DATE DE LA  
CONVOCATION  
21/06/2024DATE AFFICHAGE  
28/06/2024

Absents : PANZA – POLI

Mr Paul COSTA a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**REALISATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT AU LIEU DIT CHEMIN DES VIGNES**

Le Maire rappelle au Conseil que le mur de soutènement actuel s'affaisse, et que le secteur est de plus en plus passant, ainsi il convient de réaliser un mur de soutènement au lieu-dit chemin des Vignes pour assurer la sécurité des usagers dont le montant s'élèverait à **27 375,00 € HT**.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de réalisation d'un mur de soutènement au lieu-dit chemin des Vignes
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.